



**MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

présenté par

**LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

à la

**Commission sur le développement social  
et la diversité montréalaise**

19 JANVIER 2017

**Montréal** 

**Coordination**

Guylaine Poirier

**Rédaction**

Johanne Carbonneau

**Membres du Conseil des Montréalaises**

Cathy Wong (présidente), Marianne Carle-Marsan (vice-présidente), Sharon Hackett (vice-présidente), Dorothy Alexandre, Michèle Chappaz, Lyndsay Daudier, Christine Hoang, Zina Laadj, Aurélie Lebrun, Josiane Maheu, Marie Louise Mumbu, Mireille Paquet, Youla Pompilus-Touré, Marie-Ève Rancourt, Ghislaine Sathoud.

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises le 11 janvier 2017.

@ Conseil des Montréalaises

**Conseil des Montréalaises**

1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

[conseildesmontrealaises@ville.montreal.ca](mailto:conseildesmontrealaises@ville.montreal.ca)

[ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises](http://ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises)

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Le Conseil des Montréalaises</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Introduction</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Les préoccupations du Conseil des Montréalaises dans le cadre de la future<br/>Politique de développement social</b> | <b>4</b>  |
| <b>Les défis de la Ville de Montréal</b>  | <b>4</b>  |
| <b>La vision et les valeurs</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Les enjeux</b>   | <b>5</b>  |
| A. Contribuer à une intégration réussie des personnes immigrantes et racisées   | 5         |
| B. Lutter contre les violences exercées envers les femmes   | 5         |
| C. Inclure les logements sociaux dans les nouveaux développements résidentiels  | 6         |
| D. Améliorer la mobilité des Montréalaises et Montréalais   | 7         |
| <b>Les principes directeurs</b>   | <b>7</b>  |
| <b>L'ADS+, une approche actualisée à privilégier</b>  | <b>8</b>  |
| <b>Les orientations</b>   | <b>8</b>  |
| <b>Les pistes d'intervention</b>  | <b>9</b>  |
| A. Contribuer activement à la réussite éducative  | 9         |
| B. Veiller à maintenir un réseau d'organismes communautaires fort   | 9         |
| C. Soutenir le vivre-ensemble   | 9         |
| D. Améliorer l'accès au marché du travail   | 10        |
| <b>La mise en œuvre et les conditions de réussite</b>   | <b>10</b> |

## Le Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises a pour mandat de conseiller les personnes élues à la Ville de Montréal à propos des enjeux majeurs touchant les Montréalaises. Il est composé de 15 femmes bénévoles, recrutées sur la base de leur engagement féministe et leur contribution au mieux-être des Montréalaises. Créée en 2004, cette instance a pour fonction de veiller à ce que l'élaboration des politiques municipales favorise l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes de différentes origines et de divers statuts sociaux. Le Conseil souhaite refléter cette diversité au sein même de son organisation en valorisant l'implication de femmes d'horizons professionnels et culturels variés.

Plus spécifiquement, le Conseil a pour rôle et responsabilité de :

- conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ceux-ci, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises ;
- fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ou à la condition féminine, et soumettre ses recommandations ;
- contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une politique-cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine ;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

## Introduction

Le présent mémoire du Conseil des Montréalaises s’inscrit dans le processus de consultation initié par la Ville de Montréal en juin 2015 en vue de définir et d’adopter une Politique de développement social. Le Conseil répond à certaines des questions soulevées dans le cahier de consultation : *Montréal de tous les possibles / Vers une politique de développement social*. Le Conseil transmet à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ses préoccupations quant à :

- l’objectif d’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines;
- la lutte à la pauvreté qui influence considérablement les conditions de vie des Montréalaises ;
- la nécessité de prendre en compte les besoins de toutes les femmes dans leur diversité puisque toutes ne sont pas touchées de la même manière par les difficultés d’insertion économique et sociale.

La question du développement durable est un concept en voie de devenir une des matrices principales de l’action municipale, et ce, dans tous les domaines. Le développement durable en matière d’économie et d’urbanisme implique de prendre en compte plusieurs enjeux, dont ceux qui gravitent autour de l’environnement, de l’équité sociale et de la solidarité intergénérationnelle. Ces enjeux renvoient à un même objectif : celui de faire de Montréal une ville encore plus inclusive, égalitaire et démocratique.

Le Conseil propose tout au long des pages qui suivent des pistes de réflexion et des recommandations qui visent à ce que la future Politique de développement social relève les nombreux défis liés à l’objectif d’atteindre une égalité réelle entre les Montréalaises et les Montréalais.

Enfin, le Conseil des Montréalaises salue cette démarche de consultation publique de la Ville de Montréal en vue de se doter d’une Politique de développement social qui vise à ce que chaque personne développe pleinement son potentiel, participe activement à la vie sociale et bénéficie équitablement de l’enrichissement collectif. Tel qu’inscrit dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, le développement social est une responsabilité de la Ville et se doit d’être au cœur de toute stratégie de développement urbain. Comme stipulé dans le cahier de consultation<sup>1</sup>, une telle politique devrait également permettre à la collectivité montréalaise de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte de développement durable et soucieux de la justice sociale.

---

<sup>1</sup> Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 4.

## Les préoccupations du Conseil des Montréalaises dans le cadre de la future Politique de développement social

### Les défis de la Ville de Montréal

Comme stipulé dans le cahier de consultation, en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, les villes canadiennes ont à relever de nombreux défis et les administrations municipales doivent jouer pleinement leur rôle pour agir comme moteurs de changement. Ainsi, si l'on veut « éviter l'apparition d'inégalités et de clivages sociaux, maintenir la mixité sociale et prévenir la dévitalisation de certains secteurs de leur territoire »<sup>2</sup>, il faut d'abord reconnaître l'existence d'importantes disparités entre les arrondissements et entre certains quartiers, notamment dans l'offre de services de la Ville de Montréal. La situation de précarité économique dans laquelle vivent un bon nombre de Montréalaises influe sur leur accès aux services municipaux, notamment sur leur capacité à se déplacer et à profiter pleinement des espaces sociaux et culturels que la ville met à leur disposition. Or, toutes les Montréalaises et tous les Montréalais doivent avoir équitablement accès à des services de proximité, y compris les Montréalaises qui vivent avec un faible revenu.

#### *Recommandation 1*

Reconnaître l'existence de disparités entre les arrondissements et entre certains quartiers dans l'offre de services aux Montréalaises et Montréalais. Viser la réduction de ces disparités territoriales en définissant un panier de services de base, lequel serait commun à tous les arrondissements, pour s'assurer d'un seuil minimal de services municipaux accessibles et de qualité sur l'ensemble du territoire montréalais. Le Conseil recommande un soutien financier plus grand pour les quartiers qui sont défavorisés et ce, dans une perspective d'équité.

### La vision et les valeurs

Pour le Conseil des Montréalaises, la vision à long terme de l'avenir collectif de la Ville de Montréal ne pourra se réaliser sans l'implication d'institutions engagées dans la recherche de solutions créatives et innovantes<sup>3</sup>. En outre, l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être un objectif clairement affirmé, donc inscrit dans la vision à long terme et dans les valeurs de la Politique de développement social.

#### *Recommandation 2*

Libeller ainsi la vision de la Politique de développement social : « Grâce à l'implication des institutions, des acteurs communautaires, des citoyennes et des citoyens dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où les femmes et les hommes sont égaux et où il fait bon vivre, grandir et travailler. »

<sup>2</sup> Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 6.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 10.

## Les enjeux

### A. Contribuer à une intégration réussie des personnes immigrantes et racisées

Le Conseil des Montréalaises fait sien le quatrième enjeu présenté dans le cadre de la Politique de développement social et qui consiste à contribuer à une intégration réussie des personnes immigrantes<sup>4</sup>. Cependant, le Conseil porte à l'attention des commissaires que la future politique devrait aussi intégrer les besoins des personnes racisées, de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> génération, confrontées à des enjeux particuliers, dont le racisme et la discrimination. Les discriminations raciales touchent effectivement l'ensemble des femmes appartenant à des minorités visibles et entraînent d'importantes difficultés d'intégration socioéconomique. Cette réalité implique de développer une approche intersectionnelle de l'insertion socioprofessionnelle et de la lutte à la pauvreté à Montréal afin de tenir compte de l'imbrication des différents facteurs de discrimination que sont le sexe, l'origine ethnoculturelle et le fait d'appartenir ou non à une minorité visible.

#### *Recommandation 3*

Libeller ainsi le quatrième enjeu : « Contribuer à une intégration réussie des personnes immigrantes et racisées. » Pour ce faire, appliquer l'approche intersectionnelle<sup>5</sup> dans l'analyse des besoins des femmes immigrantes et racisées, confrontées à des enjeux particuliers, lesquels interagissent avec ceux qui touchent les femmes de façon plus générale.

### B. Lutter contre les violences exercées envers les femmes

Le sixième enjeu<sup>6</sup> de la future Politique de développement social, qui consiste à maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité, passe sous silence la cruciale question des violences exercées envers les femmes. Pourtant, en 2017, une grande proportion de Montréalaises continue de subir des violences sexuelle et conjugale et de l'exploitation sexuelle. Les statistiques confirment d'ailleurs le nombre effarant d'infractions rapportées<sup>7</sup> contre la personne en contexte conjugal et dont sont victimes les femmes à 82 %<sup>8</sup>. Les voies de fait, suivies de menaces et de harcèlement criminel, constituent la majorité de ces infractions. Par ailleurs, cet enjeu doit également tenir compte du phénomène du harcèlement de rue ou encore du sentiment d'insécurité urbaine que vivent certaines femmes la nuit dans certains lieux publics. Seule une prise en compte des problématiques entourant les violences faites aux femmes permettra de garantir le maintien de la sécurité et du sentiment de sécurité chez 52 % de la population qui vit dans la cité. Enfin, l'enjeu du "Maintien de la sécurité et du sentiment de sécurité" rappelle toute l'importance d'une analyse différenciée selon les sexes lorsqu'il est question de sécurité urbaine.

---

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>5</sup> L'approche intersectionnelle est expliquée en page 9 du présent document.

<sup>6</sup> Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 13.

<sup>7</sup> De 2008 à 2012, entre 4 000 et 4 700 infractions ont été commises à Montréal et ont été rapportées chaque année.

<sup>8</sup> Table de concertation en violence conjugale de Montréal, « Portrait de la violence conjugale à Montréal », <http://www.tcvcm.ca/page/portrait-de-la-violence-conjugale-a-montreal-2015>.

#### Recommandation 4

Ajouter au libellé du sixième enjeu de la Politique de développement social l'importance de se doter de programmes (par exemple l'aménagement de pistes cyclables sécuritaires) qui viseront la lutte contre les violences faites aux femmes afin de garantir le maintien de la sécurité et du sentiment de sécurité.

### C. Inclure les logements sociaux dans les nouveaux développements résidentiels

Pour le Conseil des Montréalaises, le logement est un droit et il faut trouver des solutions permanentes et diversifiées pour permettre l'accès à des logements de qualité, prioritairement à des logements sociaux et communautaires pour les femmes et les familles à revenu faible et modeste (coopératives, OBNL d'habitation et HLM)<sup>9</sup>. La pénurie de logements abordables pour les ménages à faible revenu affecte les femmes en premier lieu. Pour fournir une réponse adéquate à cet enjeu sociétal, le Conseil a formulé plusieurs recommandations dans ses mémoires : *L'accès au logement pour les femmes de la région métropolitaine* (2014) et *Les femmes au centre de la ville* (2016). Il invite les commissaires à en prendre connaissance afin que la future Politique de développement social relève, notamment, les défis relatifs à l'intégration économique et sociale des Montréalaises, immigrantes ou racisées, des femmes autochtones et des femmes en situation de handicap qui se trouvent doublement discriminées dans leur quête d'un logement. Par ailleurs, l'application effective et harmonisée de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels<sup>10</sup> représente un levier indispensable pour réduire les disparités territoriales et favoriser la mixité sociale<sup>11</sup>. Enfin, le Conseil interpelle la Ville pour qu'elle reconnaisse dans ce futur projet de politique les violences que subissent actuellement certaines femmes locataires à Montréal, notamment celles vivant des conditions socioéconomiques difficiles. On parle d'abus ou encore d'harcèlement de la part de certaines propriétaires. Le Conseil recommande que la Ville participe à une réflexion sur des mesures qui pourraient être prises pour prévenir et lutter contre ces formes de violence.<sup>12</sup>

#### Recommandation 5

Dans l'enjeu no 7 de la Politique de développement social, tenir compte de l'importance de :

- favoriser la construction d'une gamme diversifiée de logements, incluant une part importante de logements sociaux, afin de mieux répondre aux besoins des différents types de ménages et de mieux intégrer les divers groupes socioéconomiques à la vie du quartier ;
- étudier la possibilité de rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets de développement résidentiels.

<sup>9</sup> Conseil des Montréalaises, *Les femmes et le logement à Montréal*, décembre 2006, p. 16.

<sup>10</sup> Ville de Montréal, *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, août 2005.

<sup>11</sup> Conseil des Montréalaises, *Les femmes au centre de la ville*, novembre 2016, p. 17.

<sup>12</sup> Pour consulter la déclaration commune : *Déclaration contre les violences vécues par les femmes dans le logement*

## D. Améliorer la mobilité des Montréalais et Montréalaises

La mobilité apparaît comme un facteur essentiel de l'intégration sociale et économique des individus. Or, les personnes les plus défavorisées, dont un grand pourcentage de femmes, rencontrent plusieurs obstacles liés à la mobilité. Améliorer la mobilité des Montréalais et Montréalaises apparaît dès lors comme un enjeu majeur et devrait figurer dans la liste des enjeux de la future Politique de développement social. Plus spécifiquement, afin de rendre davantage accessible le service de transport en commun, il est nécessaire de développer une desserte locale qui prend en compte les besoins locaux et la mobilité particulière des femmes. En matière d'accessibilité économique, le Conseil des Montréalaises appuie l'idée d'une tarification sociale du transport en commun qui serait proportionnelle au revenu. Une telle politique s'avérerait efficace pour lutter contre la pauvreté, favoriser l'inclusion sociale et produire des effets bénéfiques sur les individus et les collectivités, de même qu'au niveau social et économique. Quant à la politique d'accessibilité universelle, il est essentiel d'accélérer son implantation dans l'ensemble du réseau de transport. Enfin, il faut consolider, améliorer et sécuriser le réseau cyclable et les secteurs piétonniers de la ville<sup>13</sup>.

### *Recommandation 6*

Ajouter un treizième enjeu à la Politique de développement social pour définir les défis à relever en matière de mobilité et de transport. Accorder une priorité à l'amélioration d'une desserte locale qui prendra en compte la mobilité particulière des femmes, à l'instauration d'une tarification sociale du transport en commun, à l'amélioration de l'accessibilité des stations de métro pour les femmes en situation de handicap, les aînées et les mères, et à la sécurisation du réseau de pistes cyclables et de secteurs piétonniers.

## Les principes directeurs

Les principes directeurs présentés dans le cadre de la future Politique de développement social sont pertinents. Cependant, le Conseil des Montréalaises recommande l'ajout de deux règles de conduite.

### *Recommandation 7*

- Tenir compte du fait que les femmes représentent 52 % de la population et qu'il importe d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour obtenir une vision éclairée des besoins des femmes et des hommes, se doter de services collectifs mieux adaptés, utiliser les fonds publics de manière optimale et en faire profiter directement la population, et contribuer à l'égalité de fait entre les femmes et les hommes ;
- Placer les personnes au cœur des décisions de la Ville de sorte qu'elles puissent faire entendre leur voix et participer activement à la démocratie urbaine, soit à la définition de leur ville. Pour ce faire, il faut poursuivre la mise en place d'espaces démocratiques participatifs, inclusifs et accessibles pour toutes et tous.

<sup>13</sup> Ces recommandations se trouvent dans le mémoire du Conseil des Montréalaises, *Les femmes au centre de la ville*, novembre 2016. On trouvera également les informations concernant le point de vue du Conseil quant à la tarification sociale du transport en commun dans son étude publiée en mai 2012 : *La tarification sociale du transport en commun*.

## L'ADS +, une approche actualisée à privilégier

Le Conseil des Montréalaises salue l'initiative de la Commission quant à sa proposition de mettre en application l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour adopter des orientations et des actions qui favorisent l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>14</sup>. L'ADS est un outil incontournable pour valoriser l'égalité entre les sexes : il permet de s'attaquer aux discriminations systémiques vécues par les femmes et à « l'invisibilisation » de leurs préoccupations et réalités. Le Conseil a cru bon d'actualiser cette définition de l'ADS récemment pour y ajouter une composante intersectionnelle, soit l'ADS+. L'objectif de cette nouvelle définition est de révéler l'existence de formes de discrimination basées sur la rencontre du genre et d'autres distinctions, par exemple l'origine culturelle ou la situation de handicap. L'ADS+ est un outil de gouvernance qui permet de poser un regard distinct sur les réalités complexes et les expériences des Montréalaises dans le but d'atteindre une égalité de fait. L'égalité de fait est une notion qui consiste à offrir aux personnes de diverses origines et conditions des possibilités égales leur permettant d'exercer pleinement leurs droits, d'exploiter leur potentiel ainsi que de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle<sup>15</sup>. Le Conseil profite de l'occasion pour rappeler l'importance de mettre en place des formations destinées aux fonctionnaires de la Ville mais aussi à ses partenaires, afin de les outiller à utiliser une telle approche dans leur travail.

### *Recommandation 8*

Appliquer l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) lors de l'adoption des orientations et des actions de la future politique, de sorte que ces dernières favorisent l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

## Les orientations

Quatre orientations sont proposées en vue de donner des directives claires à la future Politique de développement social. Le Conseil des Montréalaises est d'avis que l'ADS+ devrait faire partie des orientations proposées puisqu'il importe de reconnaître l'existence de mécanismes de discrimination systémiques à l'endroit des femmes et que ces mécanismes sont à l'origine de disparités économiques et sociales encore très importantes. À titre d'exemple, le revenu médian des femmes en 2011 qui se situait à 22 334 \$, (19 161 \$ pour les femmes issues de l'immigration) tandis que celui des hommes s'élevait à 27 424 \$ (24 038 \$ pour les hommes issus de l'immigration) De plus, le revenu médian des femmes issues de l'immigration est encore plus bas.

Ainsi, il ne s'agit pas seulement de reconnaître l'égalité de droit et de principe des femmes, mais de l'actualiser dans des mesures concrètes qui visent à corriger une inégalité de fait. Pour s'attaquer aux discriminations systémiques vécues par les femmes et au caractère invisible de leurs préoccupations et de leurs réalités, la future Politique de développement social de la Ville de Montréal et le plan d'action qui en découlera devront adopter la perspective de l'ADS+. Seule l'application de l'ADS+ permettra d'analyser les multiples discriminations qui touchent notamment les femmes immigrantes, celles issues

<sup>14</sup> Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 18.

<sup>15</sup> Pour une définition précise de l'ADS+, nous vous invitons à consulter le mémoire du Conseil des Montréalaises, *Les femmes au centre de la ville*, novembre 2016, p. 24.

des minorités visibles, les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap et de révéler les enjeux supplémentaires auxquels elles sont confrontées.

À titre d'exemple, l'application de l'ADS+ permettrait d'évaluer si les mesures envisagées dans le plan d'action qui découlera de la Politique de développement social favoriseront l'implication des femmes, particulièrement celles dont les réalités ont un caractère invisible, au processus participatif du développement social, culturel et économique du territoire montréalais. De même, appliquer l'ADS+ permettrait de se doter de mesures visant à accroître le sentiment de sécurité des citoyennes dans les espaces publics comme les pistes cyclables et les voies piétonnes.

#### **Recommandation 9**

S'assurer d'appliquer l'ADS+ tout au long du suivi de la Politique de développement social et du plan d'action qui en découlera. S'assurer que toutes les orientations et actions qui seront entreprises favoriseront l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

### **Les pistes d'intervention**

Le Conseil des Montréalaises émet les quatre recommandations suivantes concernant les pistes d'intervention proposées par la future Politique de développement social et destinées à concrétiser ses orientations<sup>16</sup>.

#### **A. Contribuer activement à la réussite scolaire des jeunes montréalais**

##### **Recommandation 10**

Employer le terme « réussite éducative » plutôt que « réussite scolaire » pour inclure des formes de réussite éducative plus larges, telles que l'alphabétisation, la formation continue, la lutte au décrochage scolaire, etc.

#### **B. Veiller à maintenir un réseau d'organismes communautaires fort**

##### **Recommandation 11**

Appuyer les organismes communautaires dans leurs démarches auprès des gouvernements et institutions visant à augmenter leurs ressources matérielles, financières et humaines afin qu'ils puissent continuer à jouer pleinement leurs rôles d'acteurs incontournables du développement social.

#### **C. Soutenir le vivre-ensemble**

##### **Recommandation 12**

Nommer clairement le sexisme et le racisme dans cette piste d'intervention : « Soutenir le vivre-ensemble et l'inclusion par la lutte contre le sexisme, le racisme, la discrimination, les préjugés et la radicalisation. »

<sup>16</sup> Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, pages 19 et 20.

## D. Améliorer l'accès au marché du travail

### *Recommandation 13*

Reformuler la piste d'intervention ainsi : « Améliorer l'accès au travail et l'intégration sociale, notamment des personnes immigrantes, en leur offrant un accueil adéquat et des cours de francisation, en reconnaissant leurs acquis et en s'assurant de leur intégration à l'emploi. »

### **La mise en œuvre et les conditions de réussite**

Le Conseil des Montréalaises salue la proposition de mettre à jour tous les cinq ans la Politique de développement social<sup>17</sup>. Cependant, il adresse aux commissaires les recommandations suivantes dans le but de rendre plus efficiente sa mise en œuvre et ajouter des conditions qui favoriseront sa réussite.

### *Recommandation 14*

Inscrire que la future Politique de développement social « devra », et non « pourra », se concrétiser dans un plan d'action.

### *Recommandation 15*

Fournir au plan d'action qui découlera de la Politique de développement social les moyens financiers qui lui permettront d'atteindre ses objectifs, notamment en assurant la présence minimale d'au moins une conseillère ou un conseiller en développement communautaire par arrondissement.

### *Recommandation 16*

Former un comité de suivi paritaire et diversifié composé d'autant de femmes que d'hommes et qui reflète la diversité de la population montréalaise.

### *Recommandation 17*

Utiliser la rédaction épïcène lors de l'écriture de la Politique de développement social et du plan d'action qui en découlera, ainsi que dans les communications associées, afin de donner une visibilité égale aux hommes et aux femmes dans les textes et utiliser un langage et des termes inclusifs<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 22.

<sup>18</sup> Pour plus d'explications à propos de la rédaction épïcène, nous vous invitons à consulter les rubriques qui traitent de ce sujet sur le site de l'*Office québécois de la langue française*.

### *Recommandation 18*

Valoriser les bonnes pratiques expérimentées sur le terrain lors de la mise en œuvre de la Politique de développement social et du plan d'action qui en découlera.

### *Recommandation 19*

Obtenir des données spécifiques sur le genre tout au long de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de développement social afin de réaliser des croisements avec d'autres types de données, comme l'âge ou l'origine, et ainsi mieux comprendre certaines réalités montréalaises.

En terminant, et en matière de conclusion, le Conseil des Montréalaises souhaite attirer l'attention de la Commission sur l'importance d'arrimer les différentes politiques et stratégies de la Ville avec la future Politique de développement social. Comme le stipule le quatrième principe directeur du cahier de consultation<sup>19</sup>, la Ville doit tenir compte des acquis en inscrivant ses actions en cohérence avec ses autres politiques, plans et stratégies. Plus spécifiquement, le Conseil invite la Commission à bonifier la Politique de développement social en s'inspirant des orientations, stratégies et politiques mises en œuvre ces dernières années et que l'on retrouve dans les travaux suivants :

- *Politique de l'enfant, Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, 2016
- *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal | politique*, 2008
- *Montréal, ville universellement accessible | Politique municipale d'accessibilité universelle*, 2009
- *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*
- *Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2013-2017*
- *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*
- *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 : Parce que la rue est une impasse*
- *Montréal durable 2016-2020, Ensemble pour une métropole durable*

---

<sup>19</sup> Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 16.